

Compte rendu de séance

Séance du 4 Juillet 2019

L'an 2019 et le 4 Juillet à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur BARRÉ Olivier, Maire.

Présents : M. BARRÉ Olivier, Maire, M. ANDRÉ Vincent, Mme AUBERT Marylène, Mme BOUGEANT Valérie, M. BRUNET Paul, Mme CLASSEAU Evelyne, Mme DUFROU Virginie, Mme DURAND Denise, M. GAMBERT Eric, M. GOBBE Thierry, M. HEMERY Fabrice, Mme MERY BEAUGRAND Rachel, Mme PLESSIS Clémentine, Mme ROBIN Elisabeth, M. SAUZEAU Dominique, Mme SUFFISSAIS Elisabeth

Excusés ayant donné procuration : M. BOUVIER Yann à M. GOBBE Thierry, M. CARRÉ Yvon à Mme BOUGEANT Valérie, M. FOUCAULT Bernard à Mme DURAND Denise

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 19
- Présents : 16

Date de la convocation : 28/06/2019

Date d'affichage : 28/06/2019

A été nommé secrétaire : M. ANDRÉ Vincent

Le Maire ouvre la séance après s'être assuré que les membres du Conseil Municipal ont bien reçu leur convocation en temps utile.

Le procès-verbal du 69 juin 2019 est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du procès-verbal de la séance précédente
- Jurés d'assises – année 2020
- Acceptation d'un don
- Vente d'un véhicule du service technique
- Création d'un emploi d'agent technique
- Validation du rapport d'activité 2018 de Laval-Agglomération
- Acquisition de mobilier pour la salle du conseil municipal
- Questions diverses

Délibérations supplémentaires :

- Ouverture de crédit à court terme
- Prestations de services avec l'ESAT

Pour information :

DÉCISION D2019-09

D'autoriser le Maire à faire l'acquisition de Block Everblock Lego pour le Centre de Loisirs « La Capucine » auprès de la société EVERBLOCK by HEOL pour un montant de 1229.62 € TTC

DÉCISION D2019-10

D'autoriser le Maire à faire l'acquisition d'un gyrophare leds avec interrupteur pour le camion du service technique, auprès du garage CLARO Automobiles pour un montant de 547.20 € T.T.C.

DÉCISION D2019-11

D'autoriser le Maire à faire l'acquisition de signalétique et pose sur le vitrage de l'école Élise FREINET, auprès d'ALPHA SIGNALÉTIQUE pour un montant de 1 026.00€ T.T.C.

JURY D'ASSISES – ANNÉE 2020

En application des articles 259 à 267 du code de procédure pénale, il y a lieu de procéder comme chaque année, à un tirage au sort des personnes destinées à figurer sur la liste préparatoire de la liste départementale annuelle des jurés d'assises pour l'année 2020.

Pour la commune de Saint-Jean-Sur-Mayenne, le Maire procède au tirage de six noms à partir des listes électorales :

- 1) Monsieur Jean-Bernard CHAUVEL
- 2) Monsieur Pierrick LANDAIS
- 3) Madame Juliette LAIR
- 4) Madame Clotilde CARRÉ
- 5) Madame Manuella GEORGET
- 6) Madame Annie BRILHAULT

2019-42 – ACCEPTATION D'UN DON DE L'ÉCOLE SAINTE-MARIE DE LOUVERNÉ

Monsieur Olivier BARRÉ, Maire de la commune de Saint-Jean-Sur-Mayenne indique au conseil municipal qu'il a reçu un don de 50€ sous forme de chèque,

Suite à la mise à disposition de la scène pour l'organisation de la kermesse de l'école Sainte-Marie de LOUVERNÉ, l'OGEC a remis à la mairie de Saint-Jean-Sur-Mayenne, le 25/06/2019, un don de :

- 50.00€ (cinquante euros) en chèque,

Monsieur le Maire a accepté provisoirement ce don,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE

ce don de 50,00€ en chèque qui sera versé en recette de fonctionnement à l'article 7713 au budget principal de la commune.

A l'unanimité (pour : 19 - contre : 0 - abstentions : 0)

2019-43 – VENTE D'UN VEHICULE DU SERVICE TECHNIQUE

Vu les articles L.2241-1 et L2122.21 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Considérant que le Conseil Municipal est compétent pour décider de la vente d'un véhicule appartenant à une commune;

Suite à l'acquisition du camion benne OPEL MOVANO, le garage CLARO AUTOMOBILES, 12 rue Henri Batard, 53000 LAVAL propose une reprise de l'ancien véhicule.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE

la mise en vente du véhicule suivant :
Camion fourgon de marque LDV immatriculé EG 824 LW
pour un montant de 1€ HT soit 1.20€ TTC.

AUTORISE

le Maire à signer toutes les pièces nécessaires.

A l'unanimité (pour : 19 - contre : 0 - abstentions : 0)

2019-44 – CRÉATION D'UN EMPLOI D'AGENT TECHNIQUE

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, en son article L2121-29,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 34,
Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil municipal en date du 04/07/2019,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

décide :

Article 1 : Objet

Il est créé à compter du 1^{er} septembre 2019, un emploi permanent à temps incomplet à raison de 30h/semaine, d'agent technique polyvalent chargé des services périscolaires, extrascolaires, d'entretien des bâtiments communaux, d'accompagnement des enfants au restaurant scolaire. Cet emploi pourra être pourvu par un agent appartenant aux grades de :

- Adjoint technique
- Adjoint technique principal 2^{ème} classe
- Adjoint technique principal 1^{ère} classe

Article 2 : Budget prévu

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades ainsi créés sont inscrits au budget de l'exercice en cours, chapitre : 012.

Article 3 : Effet

La présente délibération prendra effet au 1^{er} septembre 2019.

Article 4 : Exécution

Le Maire et le Receveur municipal sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération, dont notamment les formalités de publicité, qui sera transmise au représentant de l'Etat dans le département pour contrôle de légalité.

Article 5 : Voies et délais de recours

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

A l'unanimité (pour : 19 - contre : 0 - abstentions : 0)

2019-45 – VALIDATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ 2018 DE LAVAL-AGGLOMÉRATION ET DU PAYS DE LOIRON

Monsieur le Maire expose le rapport suivant :

Conformément aux dispositions de la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010, art.34, le Président de Laval Agglomération doit communiquer, avant le 30 septembre de chaque année, un rapport d'activités de l'année précédente.

Le rapport d'activités présente les actions menées dans chacun des domaines de compétences exercées au cours de l'année 2018, à savoir :

Pour Laval Agglomération :

- Développement économique et emploi,
- Enseignement supérieur, recherche et innovation,
- Transports et mobilité,
- Aménagement,
- Habitat,
- Solidarité et santé,
- Espaces publics et environnement,
- Nouvelles technologies de l'information et de la communication,
- Sport,
- Culture,
- Tourisme.

Pour le Pays de Loiron :

- Développement économique,
- Aménagement du territoire,
- Habitat,
- Actions de communication,
- Saison culturelle,
- Pôle musique, théâtre et arts plastiques,
- Réseau des bibliothèques,
- Actions sociales,
- Emploi,
- Relais assistant(e)s maternel(s),
- Gestion raisonnée des déchets,
- Transition énergétique
- Cadre de vie.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE

Le rapport d'activité 2018 de Laval-Agglomération et du Pays de Loiron.

A l'unanimité (pour : 19 - contre : 0 - abstentions : 0)

2019-46 – ACQUISITION DE MOBILIER POUR LA SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL

Madame AUBERT Marylène, adjointe aux finances, présente au conseil municipal des devis réceptionnés concernant du mobilier pour la salle de conseil municipal, des chaises et des tables de réunion ainsi que des chaises "visiteur" :

BUREAU CONCEPT	8 095.96€ H.T.	soit	9 715.15€ T.T.C.
Tilt'EQUIPEMENT	7 382.17€ H.T.	soit	8 858.60€ T.T.C.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

D'acquiescer les tables et chaises pour la salle du conseil municipal avec la Société BUREAU CONCEPT pour un montant de **6596.59€ T.T.C.** et annule la proposition pour les chaises "visiteur".

AUTORISE

Monsieur le Maire à signer ce devis et de mandater cette dépense à l'article 2184 OP 780 du budget primitif 2019.

A l'unanimité (pour : 19 - contre : 0 - abstentions : 0)

2019-47 – OUVERTURE DE CRÉDIT A COURT TERME

Madame AUBERT, adjointe aux finances, présente au conseil municipal une offre de crédit à court terme afin de préfinancer des recettes d'investissement :

Après avoir pris connaissance de l'offre de crédit à court terme du Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine et après en avoir délibéré, le conseil municipal **décide** à l'unanimité :

Article 1 :

Pour préfinancer l'encaissement de recettes d'investissement, la commune de Saint-Jean-Sur-Mayenne contracte auprès du Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine un crédit à court terme d'un montant de 100 000€.

Les caractéristiques sont les suivantes :

- le prélèvement des intérêts est trimestriel par débit d'office avec une base de 365 jours.
- pas de frais de dossier
- commission d'engagement : 0,40% l'an prélèvement à la mise en place
- le taux d'intérêt : Euribor 3 mois moyenné (index variable) d'avril (-0,31%) + 0.80%
- le remboursement en capital peut être effectué à tout moment, sans frais en une ou plusieurs fois.

Article 2 :

De donner tout pouvoir au Maire pour signer tout acte permettant de réaliser cette opération.

A l'unanimité (pour : 19 - contre : 0 - abstentions : 0)

2019-48 – PRESTATIONS DE SERVICES AVEC L'ESAT

Monsieur le maire expose le rapport suivant :

Différentes conventions et prestations de services sont proposées par l'ESAT (Etablissement et Service d'Aide par le Travail) LES ESPACES, 5 Boulevard Lucien Daniel à LAVAL, concernant l'exercice d'une activité à caractère professionnel en milieu ordinaire par des travailleurs handicapés admis en ESAT, ce dispositif permet une valorisation de leur travail.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE

Monsieur le Maire à signer différentes conventions et prestations de services avec l'ESAT.

A l'unanimité (pour : 19 - contre : 0 - abstentions : 0)

Complément de compte-rendu:

- **Informations du suivi de la journée citoyenne**

Le mercredi 3 juillet 2019, huit chèvres sont arrivées sur le terrain de La Gontrie.

Un rétrospective de la journée citoyenne aura lieu le vendredi 27 septembre 2019.

Séance levée à: 22h15

En mairie, le 10/07/2019

Le Maire
Olivier BARRÉ